

| | |
|--------------------------------------|-----------------|
| Date : | Nb semaine : |
| Date du séjour : duau | |
| Lieu (1 ^{er} Choix) | Camping : |
| Lieu (2 ^{ème} Choix) | Camping : |
| Lieu (3 ^{ème} Choix) | Camping : |

Liste complète de tous les participants*

(toute personne non inscrite pourra être refusée à l'arrivée)

Titulaire du séjour

| | |
|------------------------------|----------|
| Nom* : | |
| Prénom* : | |
| Adresse* : | |
| CP* : | Ville* : |
| Tél mobile* : | |
| E-mail* : | |
| Immatriculation véhicule** : | |

| | Nom | Prénom | Date de naissance |
|-------------------------------------|-----|--------|-------------------|
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |
| 4 | | | |
| 5 | | | |
| 6 | | | |
| 7 | | | |
| 8 | | | |
| Nombre total de participants | | | |

* Obligatoire

** Obligatoire dans certains établissements, voir brochure

Chien (supplément à payer sur place) oui non

| |
|--------------------------|
| Agent CARSAT / SM |
| Retraité CARSAT |
| Autre |

À envoyer par mail à **vosre CSE**

Mondiapic utilise ces informations afin de vous fournir un meilleur service et exclusivement dans le cadre de la relation que vous entretenez avec nous en tant que client. Mondiapic s'engage à ne pas communiquer vos informations personnelles à des tiers.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

- Informations communiquées à titre indicatif sous réserve de modification. Certaines prestations peuvent être payantes en juillet/août,
- Dans le forfait, la location est consentie pour le nombre de personnes maximum, enfants compris, précisé sur le descriptif de l'hébergement.
- Toute autre prestation onéreuse non comprise dans le forfait, spécifique à l'établissement, fera l'objet d'un accord entre le gestionnaire et le client.
- Dans la mesure où l'établissement accepte les animaux domestiques, un seul chien sera admis muni de son carnet de vaccination à jour, sauf catégorie 1 et 2, celui-ci fera l'objet d'une redevance journalière définie par l'établissement, à la charge du client, non compris dans le forfait. Chats et NAC interdits.
- Les hébergements dans des établissements peuvent être des chalets ou des mobil-homes de différentes catégories, le choix ne sera pas possible, seul le critère du nombre de personnes et de la disponibilité de l'hébergement sera pris en compte pour la réservation.
- Dans le forfait, la présence d'un véhicule dans l'établissement est comprise, un deuxième véhicule peut être autorisé (souvent sur un parking extérieur) et moyennant une redevance journalière définie par l'établissement à la charge du client.
- Ces conditions sont régies par le règlement intérieur de chaque site et ne font l'objet d'aucune obligation de la part de Mondiapic & LVP qui n'intervient nullement dans la gestion des sites.
- Toute autre prestation onéreuse non comprise dans le forfait, spécifique à l'établissement, fera l'objet d'un accord entre le gestionnaire et le client.
- Le client devra à son arrivée, déposer une caution, variable selon les établissements, sous forme de chèque, espèces ou empreinte carte bleue, qui sera restituée après contrôle de l'inventaire de fin de séjour (parfois retournée par courrier, ou détruite). De plus en plus de campings ou résidences n'acceptent plus ni les chèques ni les espèces pour les cautions. Le client devra se renseigner avant son arrivée à l'établissement.
- Le nettoyage de la location au moment du départ est à la charge du client. Si l'état de propreté de l'habitat est jugé insatisfaisant, il sera retenu une somme forfaitaire définie par l'établissement d'accueil sur la caution engagée.

A noter : tout départ en dehors des horaires de sortie ne permettra aucune réclamation si la caution ménage ou hébergement venait à être retenue.

- Le client devra acquitter sur place la taxe de séjour, non comprise dans le forfait, suivant les barèmes en vigueur et parfois une taxe écoparticipation,
- A son arrivée sur le site le client devra recevoir le règlement intérieur de la structure dont il se fera un devoir de respecter les termes.
- Le client est responsable des vols dans les locations, une assurance est conseillée.
- Pendant le séjour, les salariés doivent faire part de leur réclamation auprès du site d'accueil et ne pas attendre leur retour pour en informer l'agence. ils doivent informer également l'agence im médiatement qui interviendra auprès de l'hébergeur.
- En cas de trouble de voisinage ou de nuisance conformément aux lois publiques, l'établissement pourra procéder à l'expulsion des clients.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE MOSAÏQUE

- Le forfait "semaines" Mosaïque est utilisable dans les établissements dans cette brochure de l'ouverture des sites jusqu'au 6 juillet 2024 et à partir du 31 août 2024 jusqu'à leurs fermetures.
- Toute semaine réservée pour la Corse en Juin et Septembre sera facturée 2 semaines Mosaïque (soit du 01/06 au 30/06 et du 31/08 au 29/09/2024)
- Toute semaine réservée du 29/06 au 07/07 , toutes destinations confondues, sera facturée 2 semaines Mosaïque
- Le client ne pourra pas choisir son type hébergement. Les affectations des logements se feront en fonction des disponibilités et du nombre de participants, et pourront être modifiées sans préavis jusqu'à l'arrivée du client.

CONDITIONS D'ANNULATION MOSAÏQUE

- Toute annulation par le client donnera lieu aux indemnités suivantes:
 - Jusqu'à 21 jours avant la date d'arrivée: 0 €
 - Entre 20 jours et 0 jours de la date d'arrivée : 1 semaine neutralisée par hébergement réservé.
 - Entre 7 jours et la date d'arrivée: totalité du ou des séjours neutralisée.

RÉCLAMATION

- Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée par mail ou par lettre recommandée dans les 15 jours qui suivent le séjour à : Mondiapic. Service Qualité, 22 rue de Belloc, 47700 Casteljaloux - email: service.qualite@mondiaipic.com
- Pendant le séjour, les salariés doivent faire part de leur réclamation auprès du site d'accueil et ne pas attendre leur retour pour en informer l'agence. Un numéro d'urgence les weekends a été mis en place à cet effet, celui-ci est présent sur chaque Bon d'Echange. Tout manquement (propreté, non-respect du type d'hébergement...) doit être obligatoirement signalé dans les 48h (si possible le jour de l'arrivée) afin de ne pas en subir les inconvénients durant toute la durée du séjour. Toute réclamation formulée ultérieurement serait irrecevable.